

5 | Dépôt de garantie

Montant du dépôt de garantie versé (*inférieur ou égal à deux mois de loyer hors charges*) :

€

☐ Choix

Mention obligatoire : à son départ, le locataire s'interdit d'utiliser le dépôt de garantie pour payer le dernier mois de loyer.

